

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09/03/2021 à 19h00

Présents : Mr GAUD - maire

Mme LESCURE - Mr MANON - adjoints

Mmes HENONIN - GAILLARD - PEPIN - MENANT

MM DUPE - MERLE

Excusé : Mr MOULINE - Mme GAILLARD

Ordre du jour :

- Formation de l'agent technique.
- Travaux salle Yves Boissonneau.
- Réparation de la croix de Romagne.
- Réfection des plaques de cocher.
- Compétence de la garderie du matin.
- Columbarium.
- Divers.

Lecture est faite du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 janvier 2021.

Formation de l'agent technique :

Suite à la demande des conseillers, la mairie a reçu deux devis pour une formation « savoir utiliser un échafaudage ».

Le devis de l'APAVE s'élève à 486 euros TTC.

Le devis de la SOCOTEC s'élève à 246 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne prend pas de décision pour le moment.

Travaux salle Yves Boissonneau :

* Un devis de peinture a été demandé à la société RENO FACTORY.

Il s'élève à la somme de 5 249,20 euros TTC pour la peinture du hall et du bar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne prend pas de décision pour le moment.

* Un devis pour la fourniture de panneaux pour le plafond de salle Yves Boissonneau a été demandé à la société CHAUSSON.

Il s'élève à la somme de 3 343,68 euros TTC pour la fourniture de 90 m² de plaques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le budgétiser pour 2021.

Réparation de la Croix de Romagne :

La mairie a reçu trois devis de réparation pour la « Croix de Romagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la réparation à l'Entreprise de maçonnerie de Francis GRAU à TARGON.

Les documents vont être envoyés à GROUPAMA qui prend en charge la facture 3 876 euros moins 200 euros de franchise.

Réfection des plaques de cocher :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la réfection des deux plaques de cocher du village à l'Association Henri Bouillant - 45300 COURCY AUX LOGES.

Compétence de la garderie du matin :

A ce jour, la compétence de la garderie du matin est communale.

En vue d'une réunion RPI à venir, Madame Lescure expose le fait que le RPI souhaiterait prendre cette compétence pour que les frais aujourd'hui supportés par les communes de Romagne et Faleyras soient répartis sur les trois communes qui composent le SIRPRFC et en fonction du nombre d'habitants et d'enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

Columbarium au nouveau cimetière :

Après en avoir discuté, le conseil municipal souhaite revoir un commercial de la société Granimond pour avoir une idée plus précise de ce qu'il serait possible de faire.

Divers :

- Madame MENANT-SAISON demande au conseil municipal si la mairie est intéressée par le rachat de la bâche à eau du lotissement Abad.

La réponse est négative.

- Le dispositif mis en place par la CDC avec le centre de vaccination de La Réole est toujours actif. Cependant les possibilités de rendez-vous ne sont pas nombreuses. Il y a à ce jour près de 250 personnes inscrites sur liste d'attente.

Fin de la réunion à 21h30.

Le Maire.

Les Membres du conseil.